



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARVEYRES
DU 21 AVRIL 2026

Nombre de conseillers		Date de convocation	13 Avril 2026
En exercice	19	Date de la séance	21 avril 2026
Présents	19	Heure de la séance	19H00
Votants	17 + 2 représentés	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	10	Président de séance	Quentin MERLET

MEMBRES DU CONSEIL	FONCTIONS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
MERLET QUENTIN	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
HEURTAUX LISA	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
ROZENBLUM OLIVIER	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
SISSAC DELPHINE	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
CHATELIER JEAN MICHEL	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
SCHIKOWSKI LAURA	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
VIGNERON THIERRY	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
BATTEUX CAROLINE	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
CAZENAVE-MAHE SIMON-PIERRE	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
DUPUY-MOREL SYLVIE	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
FAYE FREDERIC	CONSEILLER MUNICIPAL		x	POUVOIR A OLIVIER ROZENBLUM
LETERME EVA	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
MILANI FREDERIC	CONSEILLER MUNICIPAL		x	POUVOIR A QUENTIN MERLET
GUILHEM BERNARD	CONSEILLER MUNICIPAL	x		

THOMAS SOPHIE	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
WALTON SAMUEL	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
CHAUSSAT FRANCOISE	CONSEILLERE MUNICIPALE	x		
LINSEEE MICKAËL	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
BEURG WILLIAM	CONSEILLER MUNICIPAL	x		
SECRETAIRE DE SEANCE		OLIVIER ROZENBLUM		

2026-04-09 ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée délibérante le compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2026. Le compte rendu est annexé à la présente décision.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le présent compte rendu et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

2026-04-10 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 281 305,08	1 804 254,49	3 085 559,57
	Recettes réalisées (1)	B	847 781,19	2 122 513,13	2 970 274,32
	Restes à réaliser	C	42 787,47	0,00	42 787,47
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 572 830,42	2 589 382,00	4 162 012,42
	Dépenses réalisées (1)	E	989 915,62	1 834 083,47	2 803 999,09
	Restes à réaliser	F	53 852,57	0,00	53 852,57
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-122 154,43	288 429,66	166 275,23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	118 814,34	788 227,51	903 041,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Exoédent /déficit	G + H	-5 340,09	1 074 657,17	1 069 317,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-11 085,10	0,00	-11 085,10
Résultat cumulé	Exoédent /déficit	G + H + I	-16 425,19	1 074 657,17	1 058 231,98

DECISION :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le compte financier unique 2025 de la commune ;
- **donne** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

VOTE : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 17

N° 2026-04-11 : VOTE DES TAUX 2026

Monsieur Le Maire rappelle la loi des finances qui prévoit une revalorisation des bases des taux ce qui engendre mécaniquement une hausse du produit des taxes. Les travaux de la commission Finances réunie le 13 avril dernier n'ont pas prévu une augmentation des taux pour l'année 2026.

Cette année, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux des 3 taxes comme suit :

Taxes	bases 2026	taux de référence	produit de réf
foncier bâti FB	2 471 000	38.46 %	950 347
foncier non bâti TFNB	88 800	55.44 %	49 231
taxe habitation TH	144 200	13.39 %	19 308
TOTAL			1 018 886

Les allocations compensatrices, quant à elles, s'élèvent à **16 610 €**. Monsieur Le Maire précise que malgré le maintien des taux d'imposition, la revalorisation des bases du fait notamment de la loi des finances induit mécaniquement une augmentation du produit.

DECISION :

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VOTE les taux tels que présentés ci-dessus ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

2026-04-12 AFFECTATION DES RESULTATS 2025 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026 :

Monsieur Le Maire rappelle la dissolution du SIVU du gymnase du Collège d'ARVEYRES effective au 31 décembre 2025. Le bâtiment est intégré aux immobilisations de la commune. Aussi, les résultats constatés sur le CFU 2025 du SIVU doivent être repris dans le budget primitif de la commune 2026. Il convient donc de les intégrer avant l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 116 814.34 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 786 227.51 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -122 154.43 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 288 429.66 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 53 852.57 €

En recettes pour un montant de : 42 767.47 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 16 425.19 €

Résultats du SIVU DU GYMNASSE	
INVESTISSEMENT	10 682.69 €
FONCTIONNEMENT	69 412.67 €
TOTAL	80 095.36 €

Résultats cumulés des budgets COMMUNE & SIVU	
INVESTISSEMENT	5 342.60 €
FONCTIONNEMENT	1 144 069.84 €
TOTAL	1 149 412.44 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 294 069.84 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 850 000 €

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir adopter la présente affectation des résultats sur le budget 2026.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Adopte la présente affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision ;**

VOTE : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 19

N° 2026-04-13 : VOTE DU BUDGET 2026 :

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2026 de la commune en relatant les travaux de la commission des Finances. Il précise que la mise aux normes du gymnase du collège est une priorité. Le résultat financier du budget du collège a été transféré sur le budget de la commune. Aussi, un programme d'investissement dédié est alimenté par ce résultat. La prévision budgétaire permettra de répondre aux premiers travaux d'urgence. Des conventions signées par le Syndicat et les usagers régissaient les dispositions d'utilisation. De nouvelles conventions seront proposées afin que les usagers participent aux frais de fonctionnement. Monsieur Le Maire entend la demande de création d'un budget annexe qui permettrait que la gestion du bâtiment financière du bâtiment soit indépendante de celle du budget de la commune. Les autorités compétentes seront sollicitées.

La section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
011 charges à caractère général	961 300.00	70 produits des services	112 500.00
012 charges de personnel	1 115 500.00	73 impôts et taxes	207 384.34
		731 fiscalité locale	1 036 496.00
65 autres charges de gestion courante	199 700.00	74 dotations et participations	281 685.00

66 charges financières	25 000.00	75 autres produits de gestion courante	79 000.00
67 charges exceptionnelles	10 000.00	013 atténuations de charges	40 000.00
68 dotations aux provisions	10 000.00		
023 virement à la section d'investissement	203 572.34	R002 résultat reporté N-1	850 000.00
042 opérations d'ordre (amortissement)	81 993.00		
Total dépenses	<u>2 607 065.34</u>	Total recettes	<u>2 607 065.34</u>

La section de fonctionnement s'équilibre 2 607 065.34 euros

La section d'investissement :

CHAPITRES	RAR 2025	PREVISIONS 2026	BUDGET PRIMITIF 2026	CHAPITRES	RAR 2025	PREVISIONS 2026	BUDGET PRIMITIF 2026
16 Rembours. Emprunt	0.00	83 600.00	83 600.00	10 Dotations	0.00	86 516.40	86 516.40
20 Immo. incorporelles	1 666.80	1 000.00	2 666.80	13 Subventions	42 767.47		42 767.47
21 Immo. corporelles	41 263.77	557 809.08	599 072.85	16 emprunts et dépôts cautionnement			
23 immo. En cours	122.00	0.00	122.00	1068 Affectation du résultat		294 069.84	294 069.84
				204 subventions d'équipements			
45 opérations pour compte de tiers				45 opérations pour compte de tiers			
204 subventions d'équipement	10 800.00	18 000.00	28 800.00	021 Virement section fonctionnement		203 572.34	203 572.34

				040 opérations d'ordre entre sections		81 993.00	81 993.00
D001 déficit reporté				R001 excédent reporté		5 342.60	5 342.60
TOTAUX	53 852.57	660 409.08	714 261.65	TOTAUX		671 494.18	714 261.65

La section d'investissement s'équilibre à 714 261.65 euros

Le budget primitif s'équilibre à 3 321 326.99 euros

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **Le vote du budget 2026 comme présenté ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 0 % des dépenses réelles de chacune des sections

VOTE : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 19

2026-04-14 VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur Le Maire présente l'état des subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS et précise que d'autres demandes pourront être instruites en cours d'année. Le montant consigné au titre de la réserve sera mouvementé si des subventions complémentaires sont attribuées :

ASSOCIATIONS	2025	PROPOSITION 2026	votants hors membres associations	pour	contre	abstention
ADLE	300.00	700.00	19	19	0	0
jeunes sapeurs- pompiers	200.00	200.00	19	19	0	0
anciens combattants	0.00					
ACCA	700.00	700.00	19	19	0	0
ASPA	900.00	900.00	19	19	0	0
FOYER RURAL	500.00	500.00	19	19	0	0
COMMANDERIE	2 000.00	2 000.00	18	18	0	0
LA BOULE ARVEYRAISE	0.00	300.00	19	19	0	0
tennis	1 000.00					
ATSA	300.00	300.00	19	19	0	0
CME	700.00	700.00	19	19	0	0
FCCL	5 000.00	5 000.00	19	17	2	0
FESTAS	500.00	1 000.00	18	17	0	1
MYSTY PEPERE	1 000.00	1 000.00	19	19	0	0
ASA ARVEYRES GENISSAC	5 500.00	5 500.00	16	16	0	0

Collège Jean AURIAC	715.00					
total pour associations	19 315.00	18 800.00				
RESERVE	1 685.00	11 200.00				
TOTAL BUDGET	21 000	30 000.00				
CCAS	16 000.00	25 000.00	19	19	0	0

DECISION :

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- adopte la présente répartition des subventions à la majorité des membres, l'organisation des votes étant prescrite dans le tableau ci-dessus,
- Le vote d'une subvention au budget du CCAS 2026 ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2026-04-15 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER LA MISE EN CONCURRENCE LES TRAVAUX DE VOIRIE 2026 :

Monsieur le Maire rappelle les commissions finances et le vote du budget primitif 2026 sur lequel des crédits budgétaires sont dédiés aux travaux de voirie.

Le cabinet d'ingénierie AZIMUT est chargé de procéder aux estimations des travaux qui composeront le programme de voirie 2026. Le programme des travaux de voirie sera alors étudié par la commission dévolue à ce programme.

Lorsque celui-ci sera clos, une mise en concurrence sera lancée.

Le Conseil municipal sera alors sollicité pour le choix de l'entreprise en charge des travaux.

Dans un premier temps, le Conseil municipal doit autoriser le lancement de la mise en concurrence.

Monsieur Le Maire propose aux élus de l'autoriser à lancer la mise en concurrence les travaux de voirie 2026.

DECISION :

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à lancer la mise en concurrence pour les travaux de voirie et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

2026-04-16 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER LA MISE EN CONCURRENCE LA REALISATION DU CITY STADE A L'ESPACE SPORTIF ET POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE AIRE DE DETENTE AU PORT DU NOYER :

Monsieur le Maire rappelle les commissions finances et le vote du budget primitif 2026 sur lequel des crédits budgétaires sont dédiés à la réalisation d'un city stade et à la mise en œuvre d'une aire de détente au Port du Noyer. Ces deux projets pourraient être menés conjointement. A défaut, ils feront l'objet de lots séparés.

Dans un premier temps, le Conseil municipal doit autoriser le lancement de la mise en concurrence.

Monsieur Le Maire propose aux élus de l'autoriser à lancer la mise en concurrence se rapportant à la présente décision.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur Le Maire à lancer la mise en concurrence pour les travaux ci-dessus présentés ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents de rapportant à la présente décision ;

VOTE : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 19

2026-04-17 – EGLISE NOTRE DAME D'ARVEYRES – RENOVATION

Monsieur Le MAIRE explique la nécessité de remplacer les raquettes cuivre sur le bâtiment de l'église. L'association ASPA propose de participer financièrement à la dépense s'y rapportant.

Le devis établi par l'Atelier Vitraux Fournier est arrêté à **3 722.64 euros TTC**. La commune prendra en charge la signature du devis et son suivi. L'association de l'ASPA participera à hauteur de **3 102.20 euros**.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de l'autoriser à signer le devis tel que présenté et à accepter la participation de l'association ASPA pour le montant de **3 102.20 euros**.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Autorise la signature du devis de l'Atelier Vitraux Fournier pour un montant de **3 722.64 euros TTC**
- Accepte la participation de l'association ASPA pour un montant de
- **3 102.20 euros ;**

VOTE : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 19

2026-04-18 liste des décisions

Monsieur Le Maire présente la liste des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données :

2026-04-01	08/04/2026	UNIKALO	peinture pour le transformateur place Coquilleau	096,25 € ¹
2026-04-02	09/04/2026	AMAZON	scanner pour administratif mairie QM	88,89 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions

Questions diverses :

- Bernard GUILHEM s'interroge sur l'avancée du contentieux SICAUD. Monsieur Le Maire répond que ce dossier est sur le bureau du Procureur de la République.
- Monsieur Le Maire informe les élus du souhait de relancer le Comité des Fêtes. Un appel aux bonnes volontés sera lancé afin de relancer les fêtes du village appréciées de tous.

La séance est levée à 20h33.